

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET** : Achat d'espaces publicitaires auprès de clubs sportifs de notre Département: Fos Provence Basket et le Pays d'Aix Université Club Handball.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à engager :

- une procédure d'achat de prestations avec l'association Fos Provence Basket suivant l'article 30 I 3 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant total maximum de 60.000€ TTC dans le cadre de la ligue Pro B de Basket,
- une procédure d'achat de prestations avec la société Pays d'Aix Université Club Handball suivant l'article 30 I 3 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour un montant total maximum de 150.000€ TTC dans le cadre du championnat de Handball LNH.

La dépense totale d'un montant maximum de 210.000€ TTC sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget du Département sur le chapitre 011, au titre de l'exercice 2016.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**